



CONTRATS DE PROGRES POUR L'ENVIRONNEMENT DES TRANSPORTEURS BILAN DE LA CAMPAGNE 2012

LES CHIFFRES CLES

121

Transporteurs engagés

Soit 66,9% des transporteurs du Mouvement et 22 transporteurs supplémentaires par rapport à l'année 2011

20 627

Véhicules concernés

13

Axes de progrès choisis en moyenne

Parmi les 19 axes proposés dont 2 obligatoires

8 188 720

Litres de carburant économisés en 2011

Sur la base de la déclaration des kilomètres parcourus et des baisses de consommations de chaque souscripteur entre 2010 et 2011

10 798

Chauffeurs formés à l'éco-conduite en 2011

SYNTHESE

Cette seconde campagne CPE au périmètre de l'ensemble des transporteurs de l'enseigne (181 transporteurs en 2012 contre 170 en 2011), permet de confirmer l'intérêt du monde du transport pour la démarche puisque nous passons le cap de 2 souscripteurs pour 3 transporteurs déclarés (66,9% de souscripteurs en 2012 contre 58% en 2011).

En 2012, les 16 centrales régionales, ainsi que CEDILEC¹ et LOGILEC², ont déclaré leurs transporteurs sur le site dédié aux CPE³. Sept d'entre elles sont parvenues à inciter 100% de leurs transporteurs à s'engager :

- SOCAMAINE,
- SCAPEST,
- SCAOUEST,
- SCAPARTOIS,
- SCACHAP,
- SCANORMANDE,
- CEDILEC.

Chaque souscripteur a communiqué son bilan pour l'année 2011 pour les 19 axes de progrès constituant le contrat et s'est engagé sur un objectif 2012 pour au moins 2 axes :

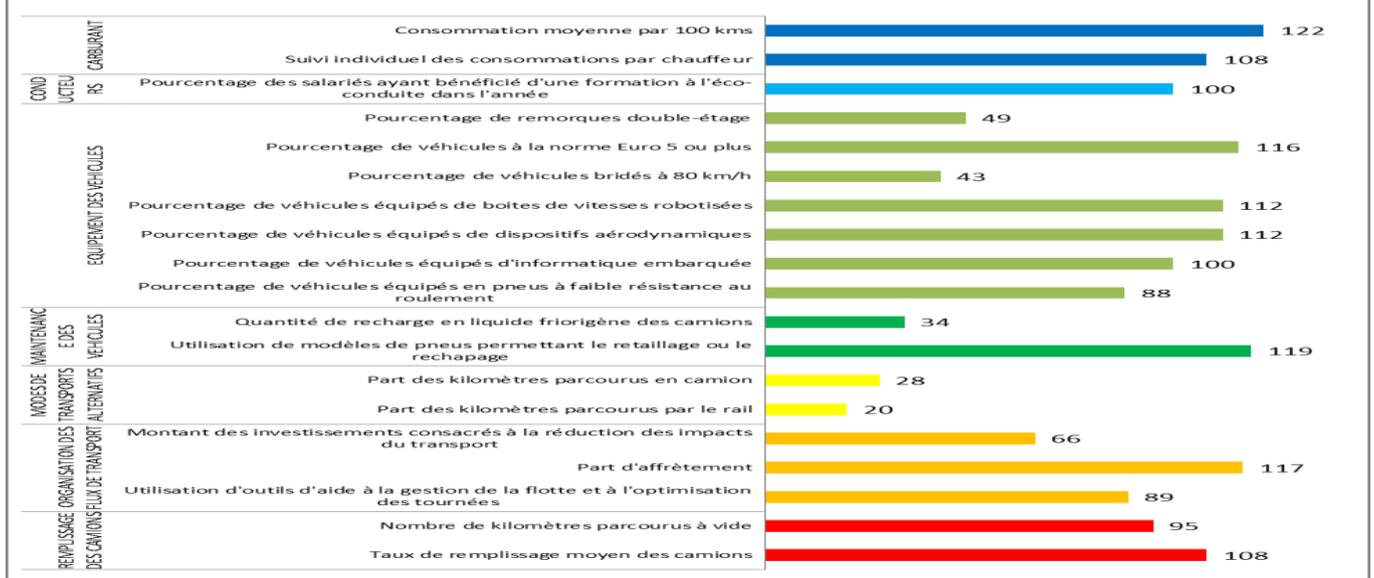
- La consommation moyenne par 100 kms ;
- Le pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une formation à l'éco-conduite dans l'année.

¹ CEDILEC : Filiale logistique de SIPLEC, basée au Havre

² LOGILEC : Entité logistique du mouvement E.Leclerc

³ <http://www.logilec.fr/CPE>

Nombre de transporteurs engagés par axe de progrès



Comme l'an passé, les souscripteurs ne se sont pas contentés de s'engager sur les seuls axes de progrès obligatoires : 92% d'entre eux se sont fixés des objectifs sur plus de 10 axes de progrès.

Afin de consolider les données collectées, un formulaire de validation des données saisies pour les exercices 2010 et 2011, a été d'adressé aux transporteurs présentant des évolutions intéressantes sur nos critères obligatoires. C'est ainsi qu'une douzaine de transporteurs se sont engagés sur la validité des informations saisies. Ces formulaires leur ont également permis de préciser les actions mises en œuvre pour améliorer leurs indicateurs de progrès.

On notera particulièrement les performances des transports PEROCHEAU (81 véhicules) qui ont formés, en 2010 comme en 2011, 100% de leurs chauffeurs à l'éco-conduite et abaissé leur consommation moyenne de 4,09 % (de 31,8 à 30,5 l par 100 kms).



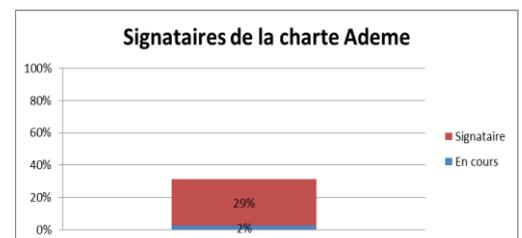
Les transports BERNARDI, DEPAEUW, FAURE et MACHET, GROUSSARD, LE CALVEZ et MALHERBE ont fourni également un effort significatif en matière de formation à l'éco-conduite : 100% de chauffeurs formés dans l'année 2011.



Les transports Routiers Bretons (125 véhicules) méritent également une mention particulière pour la baisse de leur consommation moyenne pourtant déjà particulièrement basse : 29,6 l (la consommation moyenne des souscripteurs est de 33,39 l / 100 kms).

Les transports RAUTUREAU, TAB et TMT ont également abaissé leur consommation à un niveau inférieur à 31 l / 100 kms.

Parmi les souscripteurs, 31% se déclarent signataires (ou en cours de signature) de la charte « Objectif CO2, les transporteurs s'engagent » de l'ADEME (672 entreprises du transport routier de marchandises au 1er octobre 2012 selon l'agence).



Afin de soutenir le déploiement de l'Offre Responsable, les données collectées dans le cadre des CPE des transporteurs ont participé à l'identification, par SCAMARK, de produits valorisables pour des critères liés au transport.